

## AVIS PUBLIC

### DEMANDE DE DÉROGATION MINEURE

AVIS PUBLIC est par les présentes donné par la soussignée, Secrétaire de l'arrondissement d'Outremont :

1<sup>o</sup> **QUE** l'arrondissement doit statuer sur une demande de dérogation mineure reçue par la division de l'urbanisme de la Direction adjointe – Gestion du territoire, du patrimoine et du soutien administratif, visant l'immeuble situé au **6500, rue Hutchison** et portant sur l'objet suivant :

- Le projet comporte une dérogation mineure concernant trois paragraphes de l'article 7.6.7 du règlement de zonage, soient :
  - Aux paragraphes d) et e) du premier alinéa de l'article 7.6.7, afin de permettre que le garde-corps d'une terrasse sur le toit ne comprenne pas de main-courante et de barrotins, et que les sections du garde-corps faisant face à la rue Hutchison et à la cour latérale droite soient d'une hauteur d'au plus 3,30 m plutôt que 1,07 m; **ET** au paragraphe f) du premier alinéa de l'article 7.6.7, afin de permettre qu'une construction abritant un accès au toit, un appentis mécanique et les installations reliées à une terrasse, identifié comme « l'édicule sud », ait un retrait au mur de façade faisant face à la rue Hutchison de 10,27 m plutôt que 10,97 m.

2<sup>o</sup> **QUE** le conseil d'arrondissement statuera sur cette demande de dérogation mineure au cours de sa séance ordinaire devant se tenir à **19 h le lundi, le 1<sup>er</sup> juin 2020** à la salle du conseil de l'arrondissement située au 530, avenue Davaar à Outremont;

3<sup>o</sup> **QU'EN** vertu de l'Arrêté ministériel 2020-008, cette séance du conseil devra se tenir à huis clos;

4<sup>o</sup> **QU'IL** sera possible d'assister à distance à cette séance via la webdiffusion en direct du conseil, accessible via le site internet de l'arrondissement;

5<sup>o</sup> **QU'À** l'occasion de cette séance, toute personne intéressée pourra se faire entendre par le conseil sur cette demande.

6<sup>o</sup> **QUE** le Conseil d'arrondissement a, à sa séance du 14 mai 2020, autorisé la présentation de cette demande et décrété une période de consultation écrite de 15 jours, tel que prévu à l'arrêté ministériel 2020-033;

7<sup>o</sup> **QUE**, par conséquent, les personnes intéressées sont invitées à se faire entendre aux fins de cette consultation écrite de deux façons :

- en transmettant leurs questions et commentaires par courriel à l'adresse [secretariat.outremont@ville.montreal.qc.ca](mailto:secretariat.outremont@ville.montreal.qc.ca).
- en transmettant leurs questions et commentaires par lettre à l'attention du Secrétariat d'arrondissement au 543, chemin de la Côte-Sainte-Catherine, Outremont (Québec) H2V 4R2.

**Toute lettre et tout courriel devra être reçu par le Secrétariat d'arrondissement au plus tard le 30 mai 2020, à minuit.**

8<sup>o</sup> **QUE** tout commentaire écrit reçu dans le cadre de la consultation écrite sera lu publiquement tel que formulé durant la période prévue à cet effet à l'ordre du jour;

9<sup>o</sup> **QUE** dans l'éventualité où le conseil décidait d'accorder cette demande de dérogation mineure, celle-ci sera réputée conforme aux dispositions du règlement de zonage de l'arrondissement.

Pour de plus amples renseignements, veuillez vous adresser à la Direction adjointe d'arrondissement – Gestion du territoire, du patrimoine et des services de soutien administratif au 514 495-6234.

Montréal, le 15 mai 2020

La Secrétaire de l'arrondissement,

Julie Desjardins, avocate

